

# Terrain, accès au chantier

## Enjeux

Ce sujet conditionne le bon déroulement du chantier et a des incidences tout au long de son exécution en terme de productivité de qualité et de sécurité. C'est lui qui définit le choix du matériel et des modes opératoires.

Inutile en effet d'imaginer faire rentrer un camion grue si la voie d'accès ne le permet pas. A contrario il serait dommage de se priver d'engin de manutention si l'environnement l'autorise. Quelque soit la durée du chantier, prévoir un positionnement judicieux des installations et accès mais aussi des aires de stationnement, de stockage et de rassemblement si elles sont nécessaires, facilitera la réalisation et la bonne tenue du chantier.

Selon le système constructif, il est très important de s'assurer que la plate-forme périphérique autour de la dalle permet l'évolution du personnel et du matériel.

En effet par exemple, la phase de pose du bardage sur une construction à petits panneaux sera impossible à réaliser si le terrain n'est pas correctement remblayé pour recevoir l'échafaudage.



*Pour mémoire : les pertes de temps peuvent atteindre jusqu'à 25 % de certaines phases de chantier en compliquant considérablement les approvisionnements des matériaux et leur mise en œuvre.*

## État des pratiques

Plusieurs cas se présentent :

> **le montant des travaux est supérieur à 762 245,00 € (5 MF) :**

les voies d'accès et raccordements aux réseaux sont à réaliser préalablement à l'ouverture du chantier (code du travail R238-40 à 238-45),

> **l'entreprise intervient dans le cadre d'un contrat CMI :**

l'entreprise doit prévoir et valoriser toutes les prestations nécessaires à la bonne exécution du chantier,

> **l'entreprise intervient en lots séparés ou en sous-traitance :**

c'est au maître d'œuvre ou à l'entreprise générale de prévoir ces prestations réalisables par le lot VRD ou gros œuvre.



*Nota : dans tous les cas, au final, c'est au maître d'ouvrage d'en assumer les frais. La valorisation de ces prestations peut constituer un frein commercial puisqu'elle semble ponctionner le budget de construction. Toutefois il est indispensable d'en tenir compte dans la négociation et le bon sens recommande de faire réaliser ces travaux au plus tôt.*

## Recommandations

### Terrain

Cinq paramètres liés au terrains sont à considérer :

1. Peut-on accéder ? Peut-on faire le tour de la plate-forme ?
2. Le sol est-il de qualité suffisante pour permettre l'évolution des engins et matériels nécessaire à la pose ?
3. Les réseaux sont-ils existants, leurs emplacements sont-ils répertoriés ?
4. Les branchements provisoires sont-ils opérationnels ?
5. L'aire de travail est-elle suffisamment dégagée (arbres, lignes aériennes) ?

### Voie d'accès

L'accès camion sera possible à partir d'une entrée d'au moins 6 mètres de large et de voies de roulement de 3 à 4 m de large minimum (6 m préconisés dans le cas d'engins à roues juxtaposées). La création d'une voie provisoire est recommandée. Elle peut s'avérer indispensable. Cette voie doit être recouverte de grave afin de permettre la circulation et le stationnement des poids lourds.



*Nota : certaines solutions de type élargissement d'un portail, remblaiement d'une voie d'accès peuvent sans être indispensables s'avérer économiques au regard des surcoûts engendrés par les difficultés d'accès.*

En environnement urbain, une arrivée d'eau doit être disponible pour le nettoyage éventuel des roues.

Les passages de réseaux doivent être repérés et signalés. De même si la voie d'accès est exécutée provisoirement sur le tracé définitif, le tracé des réseaux doit en tenir compte pour éviter les détériorations (par exemple : être dévié ou suffisamment enfouis).

### Zones de déchargement et de stockage

Les zones de déchargement et les zones de stockage lorsqu'elles sont nécessaires, doivent être positionnées à proximité de la voie d'accès et de la zone de travail afin d'éviter les déplacements de l'engin de levage. L'ensemble doit être visible par le grutier.

Au minimum cette aire doit occuper une surface de 3 à 4 m de large pour 10 à 15 m de longueur pour faciliter au minimum le stationnement d'une remorque de camion ou la pose de racks.

De même que pour les accès, l'aire de déchargement doit être éloignée des fouilles d'au moins 1,50 m.



*Dans la mesure du possible un plan d'installation du chantier doit être réalisé à partir du plan masse du projet. En complément de l'emprise au sol, il faut y transcrire les informations suivantes :*

- > tracé de la clôture du chantier, des entrées sorties de véhicules et de la voie d'accès,
- > emplacements éventuels des zones de stockage et de rassemblement,
- > position et évolution des engins de levage, avec indications des emprises,
- > emplacements des locaux réservés aux personnels,
- > emplacement des aires de stationnement,
- > tracé des réseaux existants et à venir.
- > positionnement des branchements provisoires (eau, électricité téléphone).

**Remarque :** Cette liste n'est pas exhaustive et peut être complétée en fonction des particularités du chantier.



*Dans tous les cas une visite de chantier s'impose. Elle permet de choisir à l'avance le mode opératoire et le matériel adaptés.*